



MAIRIE D'APCHAT
LE BOURG
63420 APCHAT

Tél./Fax : 04 73 71 80 07

mairie.apchat@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections)

Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel) ;

Les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations) ;

Les dépenses financières (intérêt des emprunts) ;

Les dépenses d'ordre (amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

Les produits de service ou du domaine (recette d'assainissement, estives) ;

Les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle droit de mutation) ;

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts) ;

Les revenus des immeubles (location de logement ou de salle polyvalente).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	144 120,00 €	Excédent brut reporté	545 744,50 €
Dépenses de personnel	83 570,00 €	Recettes des services	5 510,00 €
Autres dépenses de gestion courante	25 021,00 €	Impôts et taxes	113 775,25 €
Dépenses financières	1 920,00 €	Dotations et participations	96 467,00 €
Dépenses exceptionnelles	900,00 €	Autres recettes de gestion courante	16 000,00 €
Atténuation de produits	350,00 €	Recettes exceptionnelles	400,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	Recettes financières	4,25 €
Total dépenses réelles	275 881,00 €	Autres recettes - Atténuation de charges	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	10 300,00 €	Total recettes réelles	232 156,50 €
Virement à la section d'investissement	500 297,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	8 577,00 €
Total général	786 478,00 €	Total général	786 478,00 €

c) La fiscalité

Taux des impôts locaux pour 2019

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe d'habitation	195 500,00 €	13 %	25 415,00 €
Taxe foncière propriétés bâties	147 800 €	19,90 %	29 412,00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	63 900,00 €	79,00 %	50 481,00 €
TOTAL	407 200,00 €	-	105 308,00 €

d) Le personnel

→ 2 agents titulaires de la FPT :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h/semaine
- 1 adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à 35h/semaine

→ 1 agent des services techniques en contrat aidé Emploi Avenir à 26h/semaine

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Excédent d'investissement reporté	10 869,72 €
		Virement de la section de fonctionnement	500 297,00 €
Remboursement d'emprunts	12 130,00 €	FCTVA	1 806,00 €
Travaux de bâtiments (ancienne école Apchat, isolation combles mairie, mur logement La Cure)	331 000,00 €	Affectation (mise en réserve)	8 330,28 €
Travaux de voirie (Voirie 2019 Chazelles Zanières, sécurisation RD714)	280 000,00 €	Cessions d'immobilisations	1 000,00 €
Autres travaux (outillage, mobilier, panneaux, restauration registres, études, rénovation éclairage public, extincteurs)	68 515,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	subventions	87 619,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 577,00 €	Emprunt	100 000,00 €
Opérations patrimoniales (intégration études)	7 020,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	10 300,00 €
		Opérations patrimoniales (intégration études)	7 020,00 €
Total général	727 242 €	Total général	727 242 €

c) Les principaux projets de l'année

- Réhabilitation ancienne école Apchat (300 000 €)
- Voirie 2019 (260 000 €)
- Rénovation éclairage public (17 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : 57 300 €
- du Département : 30 319 €

e) Principaux ratios

Population INSEE au 1^{er} janvier 2019 : 169 hab

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 632,43 €
Produits des impositions directes / population	673,23 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 373,71 €
Dépenses d'équipement brut / population	4 202,80 €
Encours de la dette / population	393,62 €
DGF / population	324,56 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	36,00 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	124,06 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	292,70 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23,63 %

f) Etat de la dette

La Commune d'Apchat a 1 emprunt en cours.

Prêteur	Capital initial	Date initiale	Date de fin	Taux	Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2019
Caisse Française de Financement Local	200 000 €	01/03/2002	01/03/2023	3,19 %	Fixe	54 851,15 €